

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 11 décembre 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : FOURNAISE Véronique donne procuration à Michelle WEEBER, SORGIUS Christian donne procuration à Didier WINTER-KNECHT

Objet : Fixation du prix du fermage pour les baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire

Baux à ferme et Conventions d'occupation précaire :

Madame le Maire informe l'assemblée que les baux sont de deux types :

- Contrat de bail à ferme (9 ans)
- Convention d'occupation précaire (C.O.P.) (1 an)

Le fermage est actuellement fixé à 1,37€ l'are. Compte tenu de l'évolution de + 0.42% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,38 euros T.T.C.** l'are.

Prés :

Le Maire informe l'assemblée des prés communaux d'une contenance de 804,18 ares sont loués par la commune.

Le prix de location des prés est actuellement fixé à 1,66 euros l'are et l'attribution des prés par bail annuel est la suivante :

- SCEA RINDWEG – 33, rue des Veaux – WEYERSHEIM (Anciennement ULRICH Patrick)
**200,08 ares au lieudit WAEHLTEILE – 105,16 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 305,24 ares**
- FISCHER Michel – 16, rue des Veaux – WEYERSHEIM
**258,09 ares au lieudit WAEHLTEILE – 41,36 ares au lieudit GAERTNERSMATT
soit au total 299,45 ares**
- LANG Denis – 76, rue de la Laiterie – HUTTENDORF
199,49 ares au lieudit WAEHLTEILE

Compte tenu de l'évolution de + 0.42% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,67 euros T.T.C.** par are.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE de réviser le loyer annuellement en fonction de l'indice départemental des fermages soit +0.42 % pour 2025 ;

DÉCIDE de fixer le prix de location annuel à 1,38 € l'are pour les baux à ferme et les C.O.P. et à 1,67€ TTC l'are pour les prés ;

LE CHARGE d'établir les titres de recettes correspondants, pour l'année 2025, à l'encontre des agriculteurs concernés.

DIT qu'à l'avenir les baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire évolueront chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des fermages, fixé par arrêté ministériel.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y relatifs.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

Publié le

Transmis à la Préfecture le

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 15 décembre 2025

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

La secrétaire, Edwige VATRY

